

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2006

L'An deux mille six, le douze octobre à vingt heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni, à la salle des délibérations, en séance ordinaire.

La séance est publique.

Etaient présents : Mmes et M. Raymond VAYSETTES, Gilles BOUHNOL, Jean-Louis CARRIÈRE, Claude VAYSETTES, Pierre BLANCHYS, Laurent WILFRID, Rémi GERAUD, Claudine BRU, Jean-Marc DEJEAN, Jean-Paul COURONNE, Patricia CRESPIAN, Yvon COSTES, Guy LACAN, Marie-Jeanne SARRET.

Absente excusée : Mme Elisabeth BONNAFOUS.

Laurent WILFRID a été élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE EN MEDIATHEQUE :
REALISATION D'UN PRET AUPRES DU CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEES**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2006, le Conseil Municipal avait prévu la réalisation d'un prêt.

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école en médiathèque, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un prêt. Après lecture des différentes propositions obtenues auprès de la Caisse d'Epargne, Déxia Crédit Local et le Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser un prêt d'un montant de 50 000 € (cinquante mille Euros) auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans

Taux variable postfixé « TAM » : 2.894 %

Périodicité : annuelle

Débloqué de l'emprunt prévu le 15 novembre 2006

Première échéance le 16 novembre 2007

Frais de dossiers - néant

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt selon les conditions précitées ;
- s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires sur le budget principal de la commune.

EMPLACEMENT DE TAXI

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Pascal LEMAIRE qui souhaite obtenir une autorisation de stationnement sur notre commune.

Il rappelle qu'il existe déjà un emplacement de taxi attribué à Mademoiselle BODEREAU Lucie depuis le 1^{er} septembre 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'il n'y a pas suffisamment de travail au vue de la demande ; à l'unanimité, décide de ne pas créer, dans l'immédiat, de deuxième emplacement.

ACQUISITION EXPOSITION SUR LES ARCS

Monsieur et Madame MERLIN, demeurant le Moulin de Vabrette à Ayssènes souhaitent vendre une exposition sur les arcs, du temps de la préhistoire à nos jours. Passionnés, ils ont réalisé eux-mêmes cette exposition qui était ouverte au public. Très prochainement, ils doivent quitter notre région, et cherchent une collectivité ou une structure qui serait intéressée par la reprise de cette exposition pour la mettre en valeur et qu'elle soit visible par le public. Le prix de vente est de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir cette exposition auprès de Mr et Mme MERLIN,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer un virement de crédits au C/2168-Opération n° 36 « Exposition sur l'arc » du C/2151 – Opération n°33.
- Autorise le mandatement de la somme de 2 000 €.

DM n°4 – Budget Principal

Monsieur le maire propose d'effectuer les virements de crédit ci-dessous pour palier à des manques en investissement.

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2151.33 – Désenclav. Hivernal VC 8	- 2 000.00 €	
2168.36 – Exposition sur les Arcs		+ 2 000.00 €

Compte tenu du besoin, le conseil municipal

APPROUVE cette décision modificative n°4 du budget principal de la commune.

LOCATION DU LOGEMENT (type T 3) DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 20 janvier 2003, le conseil municipal avait décidé de louer l'appartement situé au 1^{er} étage de l'école à titre précaire et révocable, ce qui permet la libération immédiate du logement si le service scolaire le nécessite. Le loyer mensuel avait été fixé à 350 €, charges non comprises. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir le montant du loyer car depuis mars 2005, il n'y a pas eu d'occupant. Il est vrai que ce logement n'est pas neuf, qu'il y a la contrainte de l'école (bruit,...), qu'il est situé à l'étage, et qu'il n'a pas de terrain. Pour ces raisons, il propose de baisser le prix du loyer à la somme de 280 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer le loyer mensuel à 280 €, révisable tous les ans, charges non comprises,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette location.

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux façade ancien couvent** – monsieur le maire fait état d'avancement des travaux de la médiathèque et de l'ancien couvent et notamment le choix des couleurs des crépis. Il soumet au conseil municipal le souhait de profiter de ces travaux pour réaliser la réfection de deux façades de l'ancien couvent (tour et annexe coté église). L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour le devis établi par l'entreprise Vermorel, qui s'élève à 20 229 € HT.

- **Survitrage à l'église** – L'entreprise CENTR'ALU doit réaliser les travaux cette fin d'année.

- **Travaux sanitaires de la salle polyvalente** – le montant de ces travaux s'élève à 9596 €HT et seront exécutés cette fin d'année.

- **Travaux La Poste** – Le montant à charge de la commune s'élève à environ 24000€HT.

- **Nouveau CAE** - une candidature reçue pour ce poste, la prise en charge par l'Etat est de 90% pour 24h/semaine.

- **Sortie à l'Aérospatiale** – prévue le 16 décembre – Transport : 590€, Repas: 20€, Visite A380 : 15€, Visite du Concorde : 4.50€, Visite A340 8.50€.

L'intégralité des frais étant à la charge de chacun.

Départ 7h et retour vers 20h.

- **Information sur le déneigement et le classement de la voirie** : proposer aux propriétaires privés (Beauregard – le Mas Roussel – Le Périé) de régulariser la situation.

- **Elargissement de la route d'Aurifeuilles** – prévoir une réunion avec les propriétaires riverains pour les informer du projet.

La séance est levée à 22h30.